

Des élus efficaces et déterminés

Des élus au service de tous

Les élus du SNES sont des enseignants en exercice comme vous. Ils agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la profession, et ont toujours le souci d'exiger la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous face à une Administration qui se complaît de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité.

Ils s'attachent à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et du barème établis.

Ils sont les seuls à effectuer ce travail considérable mais indispensable.

A travers des publications (US inter et intra, notation administrative...), grâce à l'organisation de réunions (mutation,..), ils vous tiennent régulièrement au courant de vos droits à chaque étape importante, vous aident et vous conseillent dans vos démarches auprès de l'Administration.

A l'issue de chaque opération de gestion, ils vous informent de votre résultat individuel et vous donnent les moyens de contrôler que vos droits ont bien été respectés, en particulier par la communication du barème du dernier promu ou du dernier muté sur un poste.



Les CAP, une défense individuelle et collective

Lieux de contrôle démocratique des actes de l'Etat-employeur, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) représentent pour l'ensemble des personnels le droit individuel et collectif à être défendus par leurs élus dans le cadre de règles équitables, transparentes, valables pour tous, pour tout ce qui concerne leur carrière, leur mutation, leur notation...

Forts de la confiance que leur a confirmée la profession lors du dernier scrutin en décembre 2008 en leur donnant à nouveau la majorité des sièges, les élus du SNES, par leur représentativité et leur détermination, ont pu s'opposer dans l'intérêt de tous les personnels aux attaques violentes qui visaient à dessaisir les instances paritaires de leurs compétences et à briser les garanties

Les CCP, un outil pour faire respecter les droits des non titulaires et en gagner de nouveaux

Les Commissions consultatives paritaires ont été créées en 2007 suite aux mobilisations et aux actions du SNES et de la FSU. Majoritaires à l'issue des élections de 2008, les élus du SNES et de la FSU ont eu à combattre l'Administration qui entend limiter les compétences des CCP aux seules questions disciplinaires et de licenciement.

Le SNES et la FSU revendiquent un élargissement de leurs compétences dans le but de veiller au réemploi de tous les non titulaires, d'améliorer leurs conditions d'affectation et de promotion sur la base de critères justes et transparents, de s'opposer aux arbitraires locaux.

Les Comités Techniques : faire entendre la voix de la profession

Les Comités Techniques sont la réalisation d'un principe fondamental de la fonction publique qui trouve son origine, après la Libération, dans le souci de renforcer et de faire vivre la démocratie jusqu'au sein de la structure de l'Etat. Ce sont des instances de concertation qui existent à chaque échelon de l'Administration (ministériel, académique et départemental) et où sont représentés par leurs élus, les personnels. Cette participation fonde le droit de la profession, à travers ses élus, de concourir à la mise en œuvre de l'intérêt général, à la définition des moyens et du fonctionnement du service public d'Education, des conditions de service, d'emploi et de rémunération de ses personnels...

Alors qu'auparavant leur composition découlait des résultats aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), vous allez élire directement, pour la première fois, vos représentants aux Comités Techniques Ministériel (CTM) et Académique (CTA). La répartition des sièges au Comité Technique Départemental (CTD), quant à elle, résultera de la répartition des suffrages exprimés par département pour le vote au CTA.

Pour le SNES et la FSU, leur participation aux instances de concertation sont un élément essentiel de la construction de l'action syndicale. Elle s'appuie sur une exigence de transparence de la part de l'Administration sur les politiques nationale et académique qu'elle met en œuvre afin d'informer les personnels de façon aussi exacte que possible et débattre avec eux des mobilisations et des actions nécessaires ; les élus du SNES et de la FSU s'y font les porte-parole des revendications et des luttes construites avec les personnels sur le terrain pour promouvoir un service public d'Education juste et ambitieux et défendre et améliorer nos conditions de travail.

Pour la défense de chacun, dans l'intérêt de tous

La carrière : un droit pour tous !

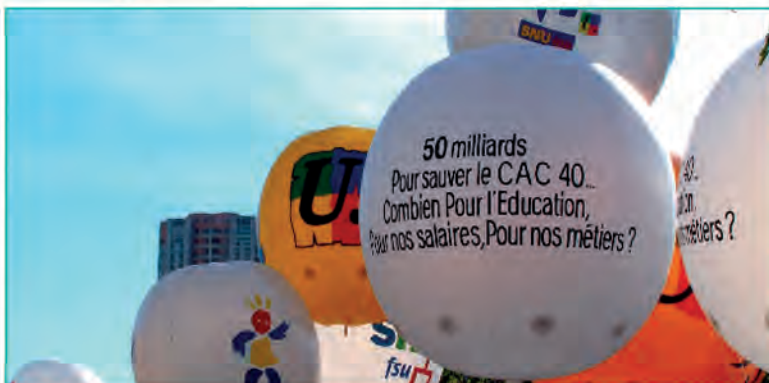
Non seulement le Gouvernement n'a pas revalorisé nos carrières, se limitant à une revalorisation en trompe-l'œil des seuls cinq premiers échelons, mais il persiste à vouloir réserver l'accès à la hors classe à quelques-uns, choisis par l'Inspection et le chef d'établissement, sur la base de critères opaques qui visent à dénaturer nos métiers et nos missions.

Dans ce contexte, se conjuguant aux augmentations du nombre de promotions obtenues grâce aux mobilisations des personnels avec l'appui du SNES en 2008, 2009 et 2010, le travail des commissaires paritaires du SNES, fondé sur un examen complet des dossiers de tous les collègues, a été décisif pour continuer de faire de la hors classe un débouché de carrière pour tous :

- pour les certifiés et les CPE, en ayant montré l'arbitraire des avis des chefs d'établissement et des IPR puis, par leur refus d'avaliser un tableau d'avancement entaché d'injustices, ils ont obtenu en 2007 un barème fondé sur l'ancienneté dans le 11ème échelon qui garantit à presque tous l'accès à la hors classe par la neutralisation des avis des chefs d'établissement et des IPR

- pour les agrégés, ils ont réussi à faire prévaloir sur des critères conçus pour exclure le plus grand nombre, les intérêts de l'ensemble de la profession, en obtenant que les avis exceptionnels, décisifs pour l'attribution de la hors classe, portent d'abord sur des collègues ayant le plus d'ancienneté dans le 11ème échelon.

Pour ce qui concerne l'avancement d'échelon, les élus du SNES, outre les corrections d'erreur, ont contraint l'Administration à mettre en place des dispositifs pour corriger les inégalités de déroulement de carrière résultant des disparités de notation pédagogique entre disciplines et des retards d'inspection. Ils interviennent sans relâche pour obtenir de nouvelles avancées.



La défense déterminée d'une mobilité choisie et voulue : contre des mutations dictées par les hiérarchies, contre la logique des suppressions de postes

Une mobilité choisie est une source importante de satisfaction individuelle et professionnelle. Or, les difficultés de muter n'ont cessé de s'aggraver à cause des choix du Ministre et du Recteur : aux suppressions massives de postes s'est ajoutée la volonté de faire éclater les règles collectives pour imposer des mutations soumises aux orientations politiques du moment et aux avis des C/E et des IPR.

Par son poids et ses actions, le SNES a obtenu que des situations que Ministre et Recteur ne considéraient plus comme prioritaires, continuent d'être reconnues dans le barème (bonification TZR, bonification pour enfants pour les parents isolés ou séparés...). Lors des commissions d'affectation, il a imposé le respect des barèmes et des vœux dont le Ministère voulait s'exonérer. En obtenant de nombreuses corrections d'erreurs et des améliorations, il a assuré la transparence et la régularité des opérations, garanties par la communication du plus petit barème nécessaire pour obtenir chaque poste.

Ses interventions et ses initiatives, en lien avec les établissements concernés, ont permis de réinjecter dans le mouvement des postes que l'Administration entendait supprimer et de limiter considérablement le nombre de postes que le Rectorat voulait réserver à un recrutement par le chef d'établissement ou le corps d'inspection au détriment des droits établis des collègues. C'est ainsi, qu'en 2009, l'Administration a dû renoncer à soustraire du mouvement général plus de la moitié des postes (21 sur 39) qu'elle avait autoritairement classés CLAIR.

Notation administrative ou comment endiguer le règne de l'arbitraire local

Lors des Capa de révision de note administrative, les commissaires paritaires ont le souci de faire respecter les droits de chacun et d'éviter que la notation administrative ne se transforme en moyen de pression voire en règlement de comptes dans certains établissements. Ils sont particulièrement vigilants à des situations que certains chefs d'établissement exploitent pour ne pas noter correctement les collègues : congé maladie, congé maternité, TZR que certains souhaiteraient taillables et corvéables à merci...

Ainsi, ils obtiennent que soient relevées près de 75% des notes contestées.



Faire le choix de renforcer le SNES lors du scrutin du 13 au 20 octobre, de vous appuyer sur une organisation représentative, c'est donner à vos élus, ceux du SNES, les moyens de continuer d'affirmer le paritarisme qui garantit vos droits, de défendre les intérêts collectifs et individuels de la profession ainsi que la conception et les missions du service public d'éducation.